

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 578

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un procès à huis-clos il y a quarante ans

L'affaire Bachmann (DP 577) a ravivé quelques souvenirs chez un de nos lecteurs. Une petite tranche d'histoire, donc (Réd.).

Il y a presque exactement quarante ans, le 28 février, le colonel Arthur Fonjallaz — fondateur (en 1933) et dirigeant de la Fédération fasciste suisse — était condamné par la Cour pénale fédérale, après un procès à huis-clos, à trois ans de pénitencier pour avoir organisé un service de renseignements politiques et militaires en faveur de l'Allemagne.

Si les agissements du colonel Fonjallaz ne sont que la suite logique de ses idées d'extrême-droite, moins compréhensible apparaît par contre le comportement du colonel Roger Masson, chef du Service de renseignements de l'Etat-major général helvétique, qui l'engage en 1939 et récompense son travail par une somme totale de 1255 francs.

Sans entrer dans les méandres des services d'espionnage et de contre-espionnage, nous pouvons néanmoins demander quelle garantie pouvait avoir le colonel Masson, étant donné les idées politiques du colonel Fonjallaz, sur la justesse des rapports qu'il recevait au sujet justement des deux pays de l'Axe nazi-fasciste. Cette question est d'autant plus légitime si l'on ajoute que (c'est le juge fédéral Louis Goudet qui l'affirme dans son rapport explicatif précédant l'acte d'accusation) «les renseignements que le colonel Masson demandait à Fonjallaz de lui procurer sur la densité et la composition des troupes allemandes entre la frontière suisse et Munich pouvaient avoir une influence déterminante sur les décisions à prendre par le com-

mandement de l'armée suisse pour assurer la défense de notre territoire».

L'attitude du colonel Masson est aussi discutabile en tant que rédacteur de la «Revue militaire suisse». Que les responsables du «Mois suisse», fervents propagandistes de l'Ordre Nouveau, aient accordé l'hospitalité aux écrits du camarade Arthur Fonjallaz, rien de plus naturel; moins naturelle est la même hospitalité offerte par une revue officielle aux articles d'un officier compromis et en prison (dont, il est vrai, on prend le soin de cacher la véritable identité) à un moment où — nous sommes en pleine guerre mondiale — on demande au peuple suisse de se ranger derrière son armée pour défendre l'indépendance du pays.

Il existe des signes suffisamment clairs qui permettent d'affirmer que la balance de la méfiance politique penchait à cette époque (et rien n'est vraiment changé, à ce sujet, aujourd'hui dans notre armée) du côté des «rouges»; cela n'est en tout cas pas un hasard si le colonel Masson a aussi accepté, comme collaborateurs dans son service, le lieutenant René-Henri Wüst, membre actif de l'Union Nationale genevoise, et un Eddy Bauer, pro-franquiste convaincu.

Du reste, et la boucle est ainsi bouclée, l'alors major Masson écrivait ceci au lendemain de la victoire socialiste aux élections genevoises de 1933: «En Suisse même, un canton vient de nous montrer que des éléments subversifs peuvent s'emparer du pouvoir. Si chaque Etat ne luttait pas sans merci contre ces inflammations et persistait à croire à d'insignifiantes affections, leur organisme pourrait bien être atteint plus rapidement qu'ils ne l'imaginent. Et lorsque le mal sera enraciné, on ne pourrait l'éliminer sans opération sanglante» (Liniger J., «Georges-Henri Pointet. 1908-1944. Vie-Textes-Documents», Nyon, 1967, pp. 74 et 75).

Cl. Cantini

Les armes des objecteurs

L'initiative fédérale pour un authentique service civil est-elle déjà enterrée par «Domaine Public» avant même le débat qui précédera la votation? L'article paru dans DP 576 le laisse entendre avec une désinvolture surprenante: DP nous a habitués à plus de combativité pour des idées généreuses et à plus de respect pour ceux qui assument la tâche difficile de mener la lutte.

Quelques remarques s'imposent:

1. S'il est vrai que l'initiative est peu présente sur la place publique — n'oublions pas qu'au début il n'y avait ni structures, ni soutien — il n'en demeure pas moins que le Comité d'initiative et les groupes locaux mettent activement à profit le délai qui sépare toujours le dépôt d'une initiative du débat aux Chambres pour nouer des contacts, étoffer les rangs des sympathisants, convaincre les hésitants. Et ce travail, peu spectaculaire, porte des fruits qui étonneront...

2. L'auteur de l'article de DP 576 affirme sans nuance que l'atmosphère actuelle de raidissement rend le texte même de l'initiative impropre à la discussion. Pourquoi? On ne le dit pas.

Il est vrai que l'on assiste à une recrudescence de la violence — moins en Suisse qu'ailleurs — et que les citoyens veulent être protégés. Mais cette constatation ne condamne pas l'initiative:

— parce que dans un monde de violence, ceux qui incarnent la paix sont un espoir,

— parce que l'on doit faire comprendre que diminuer les causes et les probabilités de guerre passe par un travail de paix — qui est le but même du service civil — et non par un surarmement,

— parce que l'idée de service civil pour la paix peut redonner un sens au geste d'aider, de construire. L'absence d'espoir manifestée par une partie de la jeunesse — comme à Zurich, par exemple — ne peut-il pas être mieux combattu en proposant des tâches utiles à la communauté qu'en multi-

pliant les interventions policières et les centres sociaux pour inadaptés?

3. Le citoyen suisse serait opposé à l'idée même du service civil.

Peut-être ne le connaît-il pas, ni dans la valeur de son engagement, ni dans l'utilité de ses actions pour la communauté. Et puis, y a-t-il vraiment une majorité de citoyens qui admettent que l'on mette en prison pour de longs mois ceux dont l'idéal est autre que les armes?

Si DP pense que l'initiative ne concerne que «des cercles de militants de l'objection», ne pense-t-il pas qu'il vaudrait la peine d'en sortir?... et que c'est la tâche d'un journal progressiste?

Laurent Moutinot

RÉPONSE

La jeunesse saine et les autres

Puisque notre correspondant nous y invite, mettons les points sur les «i»: l'initiative pour un authentique service civil conserve notre soutien plein et entier. Pas question pour DP de baisser les bras avant même (ni après...) que la campagne d'information proprement dite ait été lancée!

Cela dit, il nous faut revenir à ce qui était le sujet de notre bref texte paru dans DP 576: notre inquiétude face à une certaine marginalisation du débat sur le service civil. Si important que soit le travail du comité d'initiative, à la recherche de contacts et de sympathisants. C'est cette inquiétude qui nous amenait à tenter une sorte d'inventaire des groupements ou formations politiques capables de reprendre le flambeau et de redonner pleine dimension aux enjeux que porte l'initiative.

Dans l'attente de la votation populaire, peu de risque que se modifie l'attitude officielle face aux objecteurs: d'une part on espère que la sévérité (accrue au besoin) des tribunaux militaires sera dissuasive, et d'autre part on ne perd pas une occasion de souligner l'extrême isolement d'une «poignée» d'irréductibles, réfractaires au service mili-

taire classique. Nul doute que le raidissement social ambiant ne facilite encore la tâche de ceux qui tentent ainsi de réduire l'objection de conscience à un problème d'arithmétique et plus précisément de vases (non) communicants — voyez la masse de la jeunesse «saine» et voyez les quelques dizaines d'hommes qui osent se soustraire aux obligations naturelles du plus grand nombre! Nul doute que ce raidissement social ne complique encore la tâche des promoteurs de l'initiative. Dans ces conditions, le danger est sérieux que la consultation populaire à venir ne soit l'occasion que d'une répétition du débat faussé qui avait précédé le rejet de l'initiative de Münchenstein remaniée par le DMF. S'il est vrai qu'une réflexion vigoureuse sur le service civil peut défricher le terrain pour des prises de conscience collectives, par exemple vis-à-vis de la violence, s'il est vrai qu'elle peut ouvrir la voie à d'autres attitudes individuelles que la fuite en avant dans l'exaltation des rapports (militaires entre autres) de force, il est vrai aussi que le temps sera de toute façon court pour remonter le courant. D'accord donc pour engager tout de suite la discussion sur les perspectives ouvertes judicieusement par la lettre de notre correspondant!

FUITES

La tête du colonel

Comme chaque année à la même époque, «Notre armée de milice» (organe officiel des associations et sections de Suisse romande et du Tessin de l'Association suisse de sous-officiers) publie dans son numéro de janvier sa double page la plus émouvante «Qui commande quoi — Les cadres supérieurs de notre armée». Un document illustré, «supplément détachable», à encadrer, comme il se doit, et à suspendre à côté de la photo du général Guisan.

Comme chaque année, consignes de discrétion

obligent, «Notre armée de milice» s'offre la tête de tous les colonels dignes de cet honneur, sauf une, celle du responsable du Groupe «renseignements et sécurité». On n'est jamais assez prudent: le royaume du divisionnaire Ochsner — il sera remplacé le 1^{er} avril prochain par le divisionnaire Mario Petitpierre — est le royaume de l'ombre et de l'anonymat. N'importe quel Bachmann vous le dira.

Voici, il faut admettre pourtant que l'édifice impressionnant de notre sécurité nationale vient de se lézarder gravement: en cette fin du mois de janvier, «Construire» publie une page d'interview dudit Mario Petitpierre et orne ce texte d'une photographie du divisionnaire, sans fausse barbe et sans lunettes noires. Des années de secret et de prudence réduites à néant. Et une fois de plus, le sensationnalisme de la presse... Encore des fuites au DMF! La Migros devra rendre des comptes.

Côté secret militaire, les propos de notre futur responsable du Groupe «renseignements et sécurité» méritent pourtant de passer à la postérité. Et en particulier ce passage où le rédacteur n'hésite pas à aborder de front les problèmes les plus cruciaux. Qu'on en juge plutôt:

Question: «Chaque soldat est tenu au secret. Pourquoi est-ce tellement important?»

Réponse: «La question se justifie. Je me la posais autrefois, quand je n'étais que capitaine: pourquoi tant insister sur le secret militaire alors que des personnalités étrangères peuvent visiter chez nous un aéroport militaire? A noter que ces visites relèvent de la compétence du chef de l'état-major général. La dissuasion intervient, ici, et nous devons montrer ce que nous avons, dans cette perspective. Mais garder autant que possible le secret peut sauver, en cas de coup dur, de nombreuses vies humaines.»

Qu'on se le dise donc: à partir du grade de capitaine, il n'y a plus de questions, il n'y a que des réponses. Rompez!